

## Synthèse du bureau du Cnis du 3 juillet 2024

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à l'Atrium (Paris 12<sup>e</sup>) sous la présidence de Patrice Duran.

Eric Heyer, président du **groupe de travail du Cnis sur les conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi**, a rendu compte des travaux du groupe dont le rapport est en cours de finalisation. A compter de janvier 2025, les demandeurs du Revenu de solidarité active (RSA) seront automatiquement inscrits à France Travail, de même que les jeunes suivis en mission locale ou les personnes en situation de handicap suivi par Cap emploi. Cette évolution aura un impact significatif sur les séries de demandeurs d'emploi inscrits – jusqu'à présent répartis en 5 catégories statistiques (ABCDE) - et rendra leurs interprétations particulièrement complexes. Le GT propose la création de nouvelles catégories statistiques pour ces nouveaux publics et formule des recommandations sur les modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail de manière à garantir la bonne information du public, en distinguant la période de montée en charge (3 ans en incluant les Dom) et le régime pérenne par la suite. Il recommande de parler d'« inscrits à France Travail » plutôt que de « demandeurs d'emploi » pour inclure les catégories d'inscrits qui ne recherchent pas actuellement un emploi. Il préconise de commenter dans la publication le champ France entière incluant les Dom. Plusieurs recommandations visent par ailleurs à accroître le nombre de données mises à disposition. Les membres du bureau ont notamment souligné l'importance d'une communication en amont de la diffusion de la première publication, à l'instar de ce qui a été fait pour le changement de base des comptes nationaux. La publication du rapport est attendue à l'automne.

Pascal Rivière et Jean-Michel Quellec ont ensuite fait le point sur la **mission de l'Inspection générale sur la concertation au Cnis et les nouveaux modes de collecte** de la statistique publique, en insistant d'abord sur ce qui distingue la concertation de la consultation. La mission constate au terme de ses auditions que le Cnis fait beaucoup d'information, par le biais notamment de son site internet dont les comptes rendus et synthèses des débats sont appréciés, pas mal de consultation, essentiellement dans les commissions à propos des projets d'enquête, et un peu de concertation, principalement dans les groupes de travail. Une des spécificités du Cnis par rapport à ce qui existe à l'étranger est d'avoir développé par son histoire et la diversité des enquêtes une vocation universelle de ses sujets d'intérêt. Cela s'est traduit par une certaine lourdeur dans son fonctionnement. La mission fera des propositions pour alléger ce qui peut l'être et donner plus de place au débat quitte à être plus sélectif sur les sujets, en annonçant à l'avance les modalités du débat.

S'agissant des nouveaux modes de collecte, c'est-à-dire l'accès aux données administratives et privées et les appariements, la question est de savoir quel cadre de référence se donner pour que le public soit informé et rassuré sur leur utilisation, sur le fait que la statistique publique produise des données bien proportionnées à ses besoins pour éclairer le débat social. La mission pense qu'il faut faire jouer pleinement leur rôle aux avis 7bis et 3bis dans l'accès aux données administratives et privées et proposera la mise en place d'un avis d'opportunité pour les appariements les plus fondamentaux, selon des critères de données sensibles, de fréquence ou d'importance du champ couvert. Le bureau s'est interrogé sur le rôle que pourrait jouer le comité du label sur ces points. Il a par ailleurs salué le travail du secrétariat général du Cnis pour la préparation des commissions et des groupes de travail, reconnu que la concertation nécessite du temps et des moyens pour trouver et accompagner le public visé, dans l'attente de disposer des recommandations de la mission pour en discuter lors du prochain bureau.

Patrice Duran a fait observer que la demande d'informations s'est radicalement accrue et transformée au cours des dernières années. Le positionnement de la statistique publique a évolué. Les demandes ne portent plus simplement sur les objets mais aussi sur les problèmes. De plus en plus, des problématiques transversales émergent, la coordination devenant un enjeu majeur de l'action publique, conférant à la statistique publique un rôle essentiel. L'adaptation du Cnis sera abordée lors de la réunion du Bureau du mois d'octobre. Le rapport de la mission de l'Inspection générale de l'Insee sera utile.

Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités du service statistique public**, évoquant dans un premier temps la mise en place des processus de production statistique réguliers des « comptes distribués » des ménages et des « comptes carbone », puis le passage en base 2020 des comptes nationaux ; il a annoncé la parution du 100<sup>e</sup> billet de [blog](#) et les résultats à paraître cet été de l'analyse de l'écart de la productivité par rapport à la situation de prolongation d'avant la crise, écart revu à la baisse suite à cette révision des comptes. Il a ensuite signalé l'aboutissement du programme Sirene 4, le nouveau système d'information sur la formation et la qualification professionnelle qui se substituera à l'enquête éponyme (FQP) et a été présenté en commission Emploi, avant de lister les enquêtes au programme de l'année. Le changement de nomenclature d'activités (NAF) évoqué en Bureau au mois de décembre 2023 a été approuvé par Eurostat en mai, moyennant quelques réajustements à la marge.

Jean-Luc Tavernier a ensuite développé le plan d'action qui vise à renforcer la littératie statistique et souligné l'importance du sujet également au niveau européen en mentionnant la conférence de mai dernier organisée par l'INS de Belgique. Il a précisé que les révisions de la loi statistique européenne et du règlement sur les comptes économiques environnementaux devraient aboutir courant septembre, alors que la négociation qui impose aux États européens à compter de 2025 de nouvelles transmissions de données de population reste difficile et sera une priorité de la présidence hongroise. Il a également fait part de la réunion de juin du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE qui a notamment traité de la question du recours à des modèles dans les statistiques officielles (cas des émissions de gaz à effet de serre) et d'un cadre pour harmoniser entre les pays de l'OCDE la mesure des liens sociaux. La Banque de France accueillera à la mi-octobre la conférence de l'*European Stakeholders* sur *Beyond GDP*, et Roxane Silberman précise que le [programme](#) sera diffusé dans les prochains jours et les inscriptions ouvertes.

Jean-Luc Tavernier a annoncé qu'un changement interviendra le 1er septembre à la tête du service statistique ministériel sur les collectivités locales : Luc Brière deviendra rapporteur de l'Autorité de la statistique publique, et sera remplacé par Olivier Léon.

Au chapitre des **actualités du Cnis**, Jean-Christophe Sciberras a rendu compte des travaux sur le marché du travail et les conditions de travail des personnes en situation de [handicap](#) menés par la commission Emploi, qualification et revenus du travail qu'il préside. Jean-Philippe Viquant a indiqué une forte participation à la commission Démographie et questions sociales pour débattre de la transmission intergénérationnelle des [inégalités](#) et identifier les progrès réalisés dans la connaissance et la mesure du phénomène.

Patrice Duran a rappelé le **renouvellement en cours des membres du Conseil et donc du bureau**, pour un nouveau mandat de 5 ans. Un nouveau président sera nommé parmi les membres du bureau.

Patrice Duran a annoncé la tenue d'une [inter commission](#) consacrée aux besoins sociaux en matière de statistiques de santé le 17 septembre prochain matin, dont les inscriptions sont ouvertes. L'objectif est de confronter les projets des producteurs de données (dans un périmètre large incluant des acteurs de la santé) et les besoins qui s'expriment.

Outre celui sur les statistiques de demandeurs d'emploi, évoqué en début de réunion, les **groupes de travail** ont poursuivi leurs travaux. Celui sur les *discriminations* est dans la phase d'écriture du rapport, attendu pour la fin de l'année ; celui sur la *maltraitance* envers les personnes vulnérables a mené les réunions et auditions prévues dans le calendrier qu'il s'était fixé, un point pourra être fait au bureau prochainement ; celui sur la NAF a repris du service fin juin : la Direction générale des entreprises y a présenté son projet de révision de la *NAFA* (nomenclature d'activités française de l'artisanat) ; celui sur l'utilisation des *produits phytopharmaceutiques* par les agriculteurs va lancer à l'automne le test de transmission automatisée des données injectées à la parcelle.

Le prochain bureau se réunira le 9 octobre 2024 à 9h30.